

Règlement du jeu-concours “brasero ALUVY”

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

La société Aluspirit ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu concours pour le compte de sa marque ALUVY, du 1/09/2021 00:00 (UTC) au 7/09/2021 23h59 (UTC) sur ses réseaux sociaux.

Les présentes modalités du jeu sont accessibles à partir de la page : [Concours brasero](#)

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne entre le 1/09/2021 et le 7/09/2021 inclus, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse), habitant dans les pays suivant : France, Belgique et Pays-Bas .

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Article 3 - Principe et modalités de participation

Pour participer au jeu, la/le participant(e) doit :

1. Commenter en proposant un nom de braséro et taguer au moins un(e) ami(e) sur la publication d'ALUVY annonçant le concours, entre le 1 septembre 2021 et le 7 septembre 2021 inclus.
2. Avoir 18 ans au minimum au moment de la participation

La première personne ayant trouvé le bon nom du brasero remporte le jeu concours (l'heure du commentaire enregistrée sur la plateforme sociale faisant foi).

Article 4 - Dotations

A gagner : Le/la gagnant(e) remportera un brasero ALUVY de la couleur de son choix, d'une valeur de 750€ (brasero avec 2 grilles et sans poignées).

Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

La/le gagnant(e) doit obligatoirement avoir commenté le nom exact du brasero sous la publication d'annonce du concours d'ALUVY entre le 1 septembre 2021 et le 7 septembre 2021 inclus.

Le/la gagnant(e) sera informé(e) de sa désignation au plus tard le 8/09/2021, jour de l'annonce des résultats sur la page Facebook [ALUVY Design](#) et sur le compte Instagram [@aluvy.design](#); Le/la gagnante sera également directement informé(e) par un message privé sur Instagram ou Facebook.

Si le/la gagnant(e) prévenu(e) ne se manifeste pas dans les 5 jours après l'annonce des résultats, il/elle sera considéré(e) comme ayant renoncé à son lot et le lot sera remis en jeu. Le/la gagnant(e) devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le/la gagnant(e) ne réponde pas aux critères du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable. La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation équivalente.

Article 6 - Publicité

En participant à ce jeu, le/la gagnant(e) autorise la Société Organisatrice à communiquer son nom, sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Article 7 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site [aluvy-design.com](#)

Article 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence, leur historique d'achat. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à ALUVY, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire votre demande par mail à l'adresse suivante : bonjour@aluvy-design.com

Article 11 - Litiges

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française, la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 12 - Informations générales

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à ALUVY via l'adresse mail bonjour@aluvy-design.com jusqu'au 30 septembre 2021.

ALUVY